



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023 INTERVENTIONS

8 – Cession de la sente du Pont des Chasses (parcelle AH170 1, rue Pierre Curie)

Intervention de Benoît Florence

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous proposez de céder pour 1,072 M€ la parcelle située 1 Rue Pierre Curie (dite Pont de Chasses) aux riverains.

Nous ne doutons pas que cette cession résulte d'un compromis avec les riverains et nous ne négligeons pas cet apport substantiel au budget de la ville.

Cependant, comme nous l'avions déjà précisé, notamment lors de nos questions orales du 24 septembre 2020 et surtout du 16 décembre 2021, Cités s'est prononcé pour conserver le caractère public de ce terrain.

Nous avons plaidé pour la préservation de cet espace naturel qui constitue depuis 30 ans une véritable réserve de biodiversité. Il s'agit d'un précieux îlot de fraîcheur qui facilite également l'absorption des eaux pluviales et évite ainsi les inondations en bas sur l'avenue Général Leclerc.

Certes, des riverains peuvent conserver leur acquisition en l'état mais rien légalement ne les y contraint.

Conserver le caractère public de ce terrain aurait également permis de réserver un espace de détente sur l'extrémité basse de cette parcelle pour les habitants des immeubles de ce secteur de l'avenue du général Leclerc. Or, comme nous l'avons déploré dans ce conseil, cette zone,, en manque cruellement, alors même que la densification se poursuit.

La somme obtenue avec cette cession aurait pu être utilisée pour réaliser cette aire de jeu or aucun investissement de cette nature n'est inscrit dans le plan d'investissement qui nous est présenté

Aussi, nous sommes loin de nos attentes et nous voterons contre cette délibération.